



Origine :
Bulgarie

LA SHARKA

Plum pox potyvirus

Virus

Localisation en Europe :

Toute l'Europe.

En France depuis 1960, actuellement la Sharka est localisée dans les principales régions productrices de fruits à noyau : Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine, Lorraine, etc.

Plantes hôtes :

Tous les végétaux du genre *Prunus* (sauf le cerisier). En particulier, les fruitiers mais aussi les *Prunus* ornementaux et sauvages.

Description :

La Sharka est une maladie virale aussi appelée « Plum pox potyvirus » qui génère des problèmes importants pour la pérennité des vergers de production. Le virus de la Sharka ne détruit pas les arbres mais engendre des pertes de récolte importantes. Les fruits touchés peuvent être impropres pour la commercialisation. Les dommages causés étant graves et le danger pesant sur la filière, des vergers sont régulièrement arrachés pour éviter toute nouvelle contamination.

Symptômes et dégâts :

C'est sur pêcher que les dégâts sont le plus facilement observables.

- Sur rameaux : présence d'anneaux (uniquement sur pêcher).
- Sur fleurs : stries sur les pétales (uniquement sur pêcher).
- Sur feuilles : éclaircissement visible le long des nervures en forme de plages ou d'anneaux décolorés.
- Sur fruits : anneaux décolorés avec nécroses et déformations éventuelles.

Sinon, les symptômes se cantonnent sur les feuilles et les fruits.



Anneaux sur rameau de pêcher

Stries sur une fleur de pêcher

Transmission :

Deux possibilités :

- Par les pucerons : après piqûre d'un plant contaminé, les pucerons deviennent vecteurs pendant 2h. Cet effet s'estompe après quelques piqûres.
- Par le matériel végétal : greffage de matériel contaminé (variétés ou porte-greffes).

Pas de transmission par : les abeilles, la taille, le noyau et le sol.



Plages décolorées sur une feuille de pêcher



Anneaux décolorés sur pêches

Source photos : FREDON RA

D
A
N
G
E
R

S
A
N
I
T
A
I
R
E



Réglementation : Danger sanitaire de 1^{ère} catégorie (arrêté du 15 décembre 2014).

Réflexe : En cas de détection ou suspicion, contactez le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de votre région administrative (article L201-7 du CRPM).



4, place Boston – Bâtiment A
14200 Hérouville Saint Clair
Tel : 02-31-46-96-50
E-mail : fredonbn@wanadoo.fr